

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4168

concernant l'approbation de la *Politique et les règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'importance pour l'Université du Québec en Outaouais (UQO) d'adopter une politique en matière de gestion de la propriété intellectuelle afin de mieux protéger et mettre en valeur les résultats de la recherche et de la création réalisées à l'université ;

ATTENDU que le projet de politique a été soumis à une consultation générale auprès des membres de la communauté universitaire ;

ATTENDU le projet de Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle modifié suite à la consultation ;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études du 10 mars 2005 (Résolution 234-CE-1594) ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4169

concernant l'embauche d'un professeur régulier au
Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du développement international ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 décembre 2004 ;

ATTENDU l'extrait no 327 du procès-verbal de la réunion spéciale de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 14 mars 2005 recommandant l'embauche de madame Charmain Levy ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Levy ;

ATTENDU la liste des cours susceptibles d'être dispensés par la professeure Levy ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame **Charmain Levy** à titre de professeur régulier dans le domaine du développement international au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 mai 2007 ;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Charmain Levy.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4170

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la bande dessinée ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 23 février 2005 ;

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-SP-05-04-04 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 9 mars 2005 recommandant l'embauche de monsieur Mario Beulac ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Beulac ;

ATTENDU la liste des cours susceptibles d'être dispensés par le professeur Beulac

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur **Mario Beulac** à titre de professeur régulier dans le domaine de la bande dessinée à l'École multidisciplinaire de l'image pour la période débutant le 1^{er} juin 2005 et se terminant le 31 mai 2007 ;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Mario Beulac.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4171

concernant l'évaluation d'un professeur

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation de la professeure Nicole Mailloux effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 22 février 2005 ;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-05-30-157 de l'Assemblée professorale du Département des sciences de l'éducation en date du 21 mars 2005 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Parent,

IL EST RÉSOLU :

QUE madame **Nicole Mailloux**, professeure régulière permanente du Département des sciences de l'éducation, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4172

concernant la prolongation du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Lapointe en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal INF2278 de la 190^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 30 mars 2005 concernant le désir du Département de prolonger le statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe ;

ATTENDU les réalisations de monsieur Jean-François Lapointe à titre de professeur associé ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur **Jean-François Lapointe** le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mars 2005 au 29 février 2008 ;

DE RATTACHER le professeur Lapointe au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4173

concernant l'octroi du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.3 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements » ;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU la résolution 278S-CA-4029 du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais en date du 12 juillet 2004 et la résolution 2004-10-AG-R-148 de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en Outaouais du 29 septembre 2004 concernant l'entente entre Développement économique Canada et l'Université du Québec en Outaouais pour une contribution au montant de 9 100 000 \$ pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières ;

ATTENDU la confirmation le 14 juin 2004 du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec octroyant une subvention pour un montant maximal de 5 750 000 \$ pour la réalisation dudit projet dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures (266-CA-3867 du 23 septembre 2003) ;

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter la construction du bâtiment ;

ATTENDU l'appel d'offres public affiché sur le Service électronique d'appel d'offres le 18 mars 2005 ;

ATTENDU les offres de services reçues au 15 avril 2005 ;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme Génivar ainsi que le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » dans le cadre de leur mandat ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Ginette Ouellette,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 287-CA-4173**

concernant l'octroi du contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction du « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » à la firme Boless Inc. au montant de 7 372 150 \$(taxes incluses).

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, le secrétaire général, madame Micheline Bondu, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais ledit contrat de construction.

DE SOUMETTRE ledit contrat pour approbation aux instances de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4174

concernant l'octroi du titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Stogaitis

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la contribution de madame Ginette Stogaitis à la communauté universitaire depuis 1989 ;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame **Ginette Stogaitis**;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4175

concernant l'octroi du titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Haineault

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la contribution de madame Ginette Haineault à la communauté universitaire depuis 1975 ;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Haineault;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4176

concernant l'octroi du titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Roger Turcotte

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la contribution de monsieur Roger Turcotte à la communauté universitaire depuis 1985 ;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Roger Turcotte;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4177

concernant l'octroi du titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Cloutier

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la contribution de madame Monique Cloutier à la communauté universitaire depuis 1990 ;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Cloutier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 287-CA-4178

concernant l'octroi du titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Richard Bérubé

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-septième réunion, tenue le lundi 18 avril 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la contribution de à la communauté universitaire depuis 1975 ;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « *MEMBRE HONORAIRE* » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Richard Bérubé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général